



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

9 rue Dulcie September – 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 – Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

## Gaza : La France doit agir avec détermination pour la mise en œuvre de la résolution 2728 de l'ONU qui exige un cessez-le-feu immédiat

La Résolution 2728 (1) adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU le 25 mars 2024 « **Exige un cessez-le-feu humanitaire immédiat pendant le mois du ramadan qui soit respecté par toutes les parties et mène à un cessez-le-feu durable, exige également la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et la garantie d'un accès humanitaire pour répondre à leurs besoins médicaux et autres besoins humanitaires, et exige en outre des parties qu'elles respectent les obligations que leur impose le droit international à l'égard de toutes les personnes qu'elles détiennent ;..** » (Extrait).

La France doit agir avec détermination pour la mise en œuvre immédiate de cette résolution qui est un point d'appui pour un cessez-le-feu permanent et pour la paix. Comme indiqué dans sa déclaration du 28 mars 2024, le Mouvement de la paix exige

- Le cessez-le-feu immédiat et permanent,
- Le retrait complet des forces israéliennes de Gaza et de Cisjordanie,
- L'entrée sans restriction de l'aide humanitaire et le rétablissement du financement de l'UNRWA
- La libération de tous les prisonniers politiques palestiniens
- La libération des otages israéliens détenu·e·s par le Hamas,
- L'arrêt immédiat de la vente à Israël d'armes par des États de l'U.E. et la fin de toute coopération militaire et sécuritaire avec cet État,
- La suspension de l'accord d'association Israël-U.E. tant que le gouvernement israélien ne se conforme pas au droit international.
- La reconnaissance immédiate par la France de l'État de Palestine, sur ses frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, au côté de l'État israélien, seul cadre, conforme aux résolutions de l'ONU, permettant, une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens.

Le Mouvement de la paix portera toutes ces exigences lors des manifestations du 30 mars dans le cadre de la journée de la terre.

**Saint Ouen le 29 mars 2024**  
**Le Mouvement de la Paix**